

dotaux, se rendaient au réfectoire, et là le P. Gardien bénissait avec solennité un agneau rôti, dont les Cordeliers se partageaient gaiement les morceaux au dîner qui suivait de près la cérémonie.

L'année 1505 fut signalée par un événement qui remplit leur cœur de joie : c'est l'époque où les Grands-Cordeliers embrassèrent l'Observance. Cette réforme les soumit les uns et les autres aux mêmes lois, aux mêmes pratiques, aux mêmes chefs. Le costume était le même. Un même esprit entretenait des rapports qui furent toujours de la nature la plus amicale et qu'aucun acte resté aux archives grosses d'exploits, de citations, de procédures, n'atteste avoir été sérieusement troublés un seul jour : chose étonnante parmi les hommes et partant digne de remarque aussi bien que d'éloge ! Le nom de Grands-Cordeliers n'était que pour le peuple ; un nom plus doux réunissait les deux communautés : celui de Frères. On passait, avec l'approbation des supérieurs, de l'une à l'autre, et tel avait fait sa profession au couvent de Notre-Dame-des-Anges, qui devenait gardien à St-Bonaventure. Le gardiennat, chez les uns et les autres, était de trois ans. En 1562, ce fut à deux religieux de l'Observance que les Grands-Cordeliers confièrent le soin d'enfouir le corps de leur bienheureux Père, leur laissant le secret du précieux dépôt.

L'Observance avait aussi un noviciat. Dans l'espace d'un siècle et demi, elle avait déjà fourni deux provinciaux : Didier Raban, en 1524, et Claude Vallenot, en 1628. Le chapitre de la province s'y était déjà tenu trois fois, en 1524, 1635, 1668. De plus amples documents auraient pu nous en fournir d'autres exemples sans doute. La maison vivait du produit des quêtes, des legs et donations, des fruits de l'enclos, du revenu d'un petit domaine situé à Vourle, acquis vers la fin du 17^e siècle, par le P. de la Vigne, et, plus tard, des pensions des jeunes gens, mis chez eux en correction.

Le nombre des Frères de l'Observance ne dépassa guère